

Délibération du conseil

Séance du : 25/03/2021

Délibération n° : 10

Rapporteur : Stéphanie GRUET

Objet : Renouvellement du Conseil de développement durable (C3D) : entrée de représentants du monde du travail et remplacement de 3 structures ayant décliné la représentation au sein du Collège des « Transitions »

Exposé des motifs

Le C3D, une instance participative plurielle

En réponse aux articles L5211-10-1 et L5211-11-2 du code général des collectivités, la Métropole du Grand Nancy dans sa délibération du 21 janvier 2021 a procédé au renouvellement de la composition du Conseil de développement durable en précisant les conditions et modalités de consultation du conseil de développement, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques métropolitaines.

« La mise en place d'un Conseil de développement est obligatoire dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants, composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public ».

La composition du Conseil de développement durable, depuis son installation en janvier 2009, fondait sa structuration sur une représentation des acteurs et organismes du territoire qui trouvait son socle dans les piliers du développement durable (économique, environnemental et social).

A l'occasion de ce mandat, il a été proposé de :

- faire évoluer les Collèges, d'une part, pour laisser entrer plus de citoyens volontaires sans rattachement à un organisme, et d'autre part, pour cibler les acteurs investis dans les transitions,
- tout en maintenant le nombre de sièges du C3D à 100 membres.

Cependant, le passage de 3 Collèges, de 20 membres chacun, à un Collège unique dit « des Transitions » de 30 sièges a écarté, de fait, un certain nombre d'acteurs.

Aujourd'hui, considérant la période de crise qui perturbe profondément tous les compartiments de la vie en société, et notamment de ses conséquences - actuelles et à venir - sur le monde du travail, il est proposé d'associer à la diversité des membres du C3D, tel que délibéré le 21 janvier 2021, des acteurs en capacité de repenser collectivement le système économique.

Aussi, il est proposé :

- de passer de 30 à 40 les membres du Collège des « Transitions » en créant un siège aux organismes syndicaux et patronaux suivants : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA, Solidaires et CGPME, MEDEF, U2P.
- de pourvoir au remplacement des 3 organismes ayant décliné une représentation au sein du Collège des « Transitions » : Cyclo'minus, Shore.oo, Youth for Climate par le Bien Commun, Shifters Nancy, et Jeunes Ambassadeurs pour le Climat (JAC).

Délibération

En conséquence, il vous est demandé :

- d'approuver l'augmentation du nombre de sièges du Collège des « Transitions » (passant de 30 à 40 personnes), et donc du nombre total des membres du C3D (passant de 100 à 110 membres) ;
- d'approuver l'entrée de 10 acteurs du monde économique dans le Collège des « Transitions » ;
- d'approuver l'entrée du Bien Commun, de Shifters Nancy et des Jeunes Ambassadeurs pour le Climat (JAC), dans le Collège des « Transitions » en remplacement des organismes ne souhaitant pas de représentation ;
- de mandater le président de la Métropole pour qu'il se rapproche de ces nouveaux acteurs en vue de finaliser la composition de l'assemblée, pour une remise en place du C3D au printemps.

Annexes

Résultat vote : Adopté à l'unanimité

Détail vote :

POUR : 76

CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

NON VOTÉS : 0

Procès verbal

Envoi Préfecture	07/04/2021
Retour Préfecture	07/04/2021
Publication	31/03/2021
Envoi Service	07/04/2021
Exécutoire	07/04/2021